

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 13 AVRIL 2018 à 18 h 30

L'an deux mil dix-huit et le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Bruno Tufféry.

PRÉSENTS : Rachel Charbonneaux, Bénédicte Chauvet, Gérard Estelle, Myriam Le Boulch, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michelle Personelli, Martine Potié, Gérard Sautel, Patricia Vaz, Richard Verdier.

ABSENT(S) avec PROCURATION : Alain Clerc à Bruno Tufféry, Richard Verdier à Michel Millot.

ABSENT(S) : Florian Poudevigne.

Secrétaire de séance : Gérard Estelle.

Assistants : Christine Fabrègues et Nadine Poutas.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Candidature à la marque « Petites Cités de Caractère® » : procédure de mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable.

Rapporteur Bruno Tufféry

2. Projet de boucles cyclo-découvertes dans la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

Rapporteur : Béatrice Loison

3. Modification d'horaires d'agents communaux affectés aux écoles et à l'entretien.

Rapporteur : Patricia Vaz

4. Adhésion de la commune de Montfaucon au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (S.I.I.G.)

Rapporteur : Thierry Loison

1. Candidature à la marque « Petites Cités de Caractère® » : procédure de mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable.

Rapporteur Bruno Tufféry

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a délibéré pour une candidature au label « Petites Cités de Caractère », en date du 15 décembre 2017.

Il indique que cette labellisation est soumise à la création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) et à la réalisation d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine dite LCAP, du 7 juillet 2016, permet la création de sites, d'une ville, d'un village ou d'un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Un dossier comprenant un rapport de présentation, des plans de périmètre et un règlement est soumis à consultation de la commune, des services et à enquête publique auprès de la population.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de lancer la procédure de mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable sur le secteur historique du bourg du village ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Projet de boucles cyclo-découvertes dans la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.

Rapporteur : Béatrice Loison

Vu le projet de boucle cyclo-découverte intitulé « **VALLÉE DU RHÔNE** » présenté par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien en Conseil Communautaire le 26 mars 2018 ;

Considérant que le développement de la pratique du vélo constitue une demande forte de la population et représente un potentiel intéressant pour le développement du tourisme sur le territoire ;

Considérant que les boucles cyclo-découvertes sont des itinéraires cyclables balisés sur routes « partagées » entre vélos et autos, sélectionnés pour leur faible trafic ;

Après l'exposé de Mme Loison Béatrice et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de boucle cyclo-découverte intitulé « **VALLÉE DU RHÔNE** », sa réalisation et son entretien sur territoire de la commune de Vénéjan par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ;
- Accepte la pose de la signalétique nécessaire à l'aménagement du réseau sur la commune ;
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

3. Modification d'horaires d'agents communaux affectés aux écoles et à l'entretien.

Rapporteur : Patricia Vaz

Entendu le rapporteur Mme Patricia Vaz, Adjointe sur la réorganisation des services en prévision du départ en retraite d'un agent du personnel communal et de la réouverture de l'Espace Maurice Fost ;

Considérant le dernier tableau des emplois ;

Considérant que le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} mai 2018

FILIÈRE	EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	POSTE	REMARQUE
Technique	Suppression Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	- 1	Temps partiel 23,52 h/sem.	Cette modification n'augmente pas le nombre d'agents du personnel communal
	Création Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	Temps partiel 24,81 h/sem.	

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune, chapitre 012.

4. Adhésion de la commune de Montfaucon au Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (S.I.I.G.)

Rapporteur : Thierry Loison

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-352-3 du 18 décembre 2003 portant création du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (S.I.I.G.) ;

Vu les statuts du S.I.I.G. ;

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles 38 et 43 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 ;

Vu l'article 46 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu la délibération de la commune de Montfaucon en date du 14 décembre 2017 sollicitant son adhésion au S.I.I.G. ;

Considérant que le Comité syndical du S.I.I.G. en sa séance du 14 mars 2018 s'est prononcé favorablement à cette adhésion ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'accepter : l'adhésion de la commune de Montfaucon au S.I.I.G. ;**
- **de modifier : l'article 1 (Constitution) et l'article 5 (Comité syndical : représentation) des statuts du S.I.I.G.**

La séance est levée à : 18 h 59

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Gérard Estelle	Bruno Tufféry
	